PACTE JEUNESSE DE LA VILLE DE LOMME - ETUDES

La ville de Lomme octroie une aide pouvant aller jusqu'à 400 € aux jeunes de 16 à 25 ans :

pour des études générales post bac
pour des études professionnelles de CAP à bac+2, hors stage
Lommois depuis au moins un an
Sous conditions de ressources financières du foyer de résidence

En échange ils s'engagent à effectuer 35 heures de volontariat dans une association lommoise.

Les justificatifs à fournir :

Copie recto/verso de la carte d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité
Justificatif de domicile de moins de trois mois (fournisseur d'électricité, eau…)
Attestation d'hébergement ainsi que la carte d'identité de l'hébergeant.
Dernier avis d'imposition ou de non-imposition indiquant le « revenu brut global » du demandeur, de son conjoint ou concubin, et autres membre de sa famille.
R.I.B. au nom du demandeur (pas de tiers personne)
Certificat de scolarité

Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville et à remettre soit directement au service Insertion Jeunesse situé à la Mission Jeunesse : 1 avenue de la République ; soit à envoyer à http://mjlomme@mairie-lomme.fr

https://www.ville-lomme.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Bourses-et-dispositifs-d-aides/Aide-aux-etudes

Ville de Lomme:
1 avenue de la République
Service insertion jeunesse
59461 - Lomme Cedex
https://www.ville-lomme.fr/